

Spécifications
Finitions acryliques texturées (TAFS) de Dryvit

INTRODUCTION

Le présent document contient les spécifications standards du constructeur pour les finitions acryliques texturées (TAFS) de Dryvit. Les présentes spécifications se fondent sur le format en trois parties du Construction Specifications Institute.

POUR ADAPTER LES SPÉCIFICATIONS DE DRYVIT À VOTRE PROJET.

Les présentes spécifications couvrent les façons les plus courantes d'utiliser les finitions acryliques texturées. La plupart des projets n'utilisent que quelques-unes des combinaisons possibles de ces matériaux et de ces méthodes. Afin d'adapter les spécifications à votre projet, il suffit d'utiliser les sections/matériaux qui s'appliquent. En outre, il peut être prudent de placer certaines parties des spécifications relatives aux TAFS de Dryvit dans d'autres parties du devis d'ensemble du projet, comme dans celles des produits d'étanchéité pour joints et de l'ossature. Les professionnels responsables de la conception du projet doivent veiller à ce que le cahier des charges corresponde au projet. Pour obtenir de l'aide dans la préparation de votre devis, communiquer avec votre distributeur Dryvit ou Dryvit Systems Canada.

UNITÉS

Les unités de mesure anglo-saxonnes sont incluses entre parenthèses après les unités de mesure métriques équivalentes ainsi :

13 mm (1/2 po) 16 kg/m³ (1,0 lb/pi³)

Veillez noter que les conversions ne sont peut-être pas exactes, mais représentent plutôt des équivalents couramment utilisés.

MISE EN GARDE

Les TAFS de Dryvit sont des revêtements architecturaux et doivent être détaillés pour empêcher l'eau de pénétrer derrière le mur. Les spécifications doivent être suivies et les détails adéquats doivent être respectés, afin de prévenir les infiltrations d'eau, pouvant entraîner des dommages éventuels au mur ou aux autres éléments du bâtiment. Il convient de s'assurer que tous les éléments du bâtiment, y compris, mais sans s'y limiter, les toits, les fenêtres, les solins, les produits d'étanchéité pour joints, etc., sont compatibles avec le présent système.

EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

Les informations contenues dans les présentes spécifications sont conformes aux recommandations de produits relatives à l'installation des produits TAFS de Dryvit à la date de publication du présent document et sont présentées de bonne foi. Dryvit Systems Canada n'assume aucune responsabilité, explicite ou implicite, en ce qui concerne l'architecture, l'ingénierie ou la qualité de l'exécution peu importe le projet. Pour vous assurer que vous utilisez les informations les plus récentes et les plus complètes, communiquer avec Dryvit Systems Canada à :

Dryvit Systems Canada
129 Ringwood Drive
Stouffville, Ontario
Canada L4A 8C1
(800) 263-3308

** Le certificat de formation de l'entrepreneur indique que certains employés de l'entreprise ont été formés pour l'application correcte des produits Dryvit et ont reçu des copies des directives d'application et des spécifications de Dryvit. Le programme de formation de l'entrepreneur ne constitue pas un stage ou une recommandation. Chaque entrepreneur ayant suivi la formation est une société indépendante, ayant de l'expérience dans le domaine, et est responsable de la qualité des travaux exécutés. Dryvit Systems Canada n'assume aucune responsabilité pour la qualité de l'exécution du travail effectué par un entrepreneur ayant suivi la formation.

DRYVIT SYSTEMS CANADA
SPÉCIFICATIONS DU FABRICANT
Section 09960
FINITIONS ACRYLIQUES TEXTURÉES de DRYVIT

PARTIE I - GÉNÉRALITÉS**1.01 RÉSUMÉ**

- A. Ce document est destiné à être utilisé pour la préparation des devis de projets utilisant l'option 1 ou l'option 2 des finitions acryliques texturées de Dryvit.
- B. Sections connexes
1. Éléments de maçonnerie – Section 04200
 2. Béton – Sections 03300 et 03400.
 3. Charpentes métalliques en éléments profilés à froid – Section 05400
 4. Ossature de bois – Section 06100
 5. Produits d'étanchéité pour joints – Section 07900
 6. Solins – Section 07600

1.02 RÉFÉRENCES

- A. La section inclut les normes suivantes :
1. ASTM B 117 (*Test Federal Standard 141A Method 6061*) *Standard Practice for Operating Salt Spray (Fog) Apparatus.*
 2. ASTM C 67 *Test Method for Sampling and Testing Brick and Structural Tile.*
 3. ASTM C 150 *Standard Specification for Portland Cement.*
 4. ASTM C 297 *Standard Test Method for Flatwise Tensile Strength of Sandwich Constructions.*
 5. ASTM C 578 *Standard Specification for Rigid, Cellular Polystyrene Thermal Insulation.*
 6. ASTM D 968 (*Federal Test Standard 141A Method 6191*) *Standard Test Methods for Abrasion Resistance of Organic Coatings by Falling Abrasive.*
 7. ASTM D 2247 (*Federal Test Standard 141A Method 6201*) *Standard Practice for Testing Water Resistance of Coatings in 100% Relative Humidity.*
 8. ASTM D 3273 *Standard Test Method for Resistance to Growth of Mold on the Surface of Interior Coatings in an Environmental Chamber.*
 9. ASTM D 4060 *Standard Test Method for Abrasion Resistance of Organic Coatings by the Taber Abraser.*
 10. ASTM E 84 *Standard Test Method for Surface Burning Characteristics of Building Materials.*
 11. ASTM E 96 *Standard Test Method for Water Vapor Transmission of Materials.*
 12. ASTM E 331 *Test Method for Water Penetration of Exterior Windows, Skylights, Doors, and Curtain Walls by Uniform Static Air Pressure Difference.*
 13. ASTM E 2098 (*Formerly EIMA Method 105.01*) *Test Method for Determining Tensile Breaking Strength of Glass Fiber Reinforcing Mesh for Use in Class PB Exterior Insulation and Finish Systems (EIFS) after Exposure to Sodium Hydroxide Solution.*
 14. ASTM G 154 *Practice for Operating Fluorescent Light Apparatus for UV Exposure of Nonmetallic Materials.*
 15. ASTM G 155 (*Federal Test Standard 141A Method 6151*) *Standard Practice for Operating-Xenon Arc Light Apparatus, for Exposure of Nonmetallic Materials.*
 16. DSC151, Spécifications du système de finition en polymère Custom Brick^{MC} pour application sur murs verticaux.
 17. DSC152, Nettoyage et application de couches répétées de Dryvit.
 18. DSC153, Joints de dilatation/Produits d'étanchéité pour joints.
 19. DSC159, Perméabilité à la vapeur d'eau de Dryvit.
 20. DSC193, Détails du système de finition CBI de Dryvit.
 21. DSC194, Spécifications pour le système de finition CBI de Dryvit.
 22. DSC204, Instructions d'application du système Outsulation.
 23. DSC456, Fiche technique de Rapidry DM^{MC} 35-50 ou DSC457, Fiche technique de Rapidry DM^{MC} 50-75.
 24. EIMA Method 101.01 *Standard Test Method for Freeze/Thaw Resistance of Exterior Insulation Finish Systems (EIFS), Class PB.*
 25. EIMA Method 101.86 *Standard Test Method for Resistance of Exterior Insulation Finish Systems (EIFS), Class PB to the Effects of Rapid Deformation (Impact).*
 26. ICC ES AC219 *Exterior Insulation and Finish Systems.*

1.03 DÉFINITIONS

- A. **Entrepreneur** : l'entrepreneur qui applique les matériaux au substrat.
- B. **Dryvit** : Dryvit Systems Canada, le fabricant de matériaux de finition, une société canadienne.
- C. **Lamination** : la couche qui se compose de la couche de base renforcée et des matériaux de finition.

- D. Finition : une finition de base acrylique, offerte dans de multiples textures et couleurs, appliquée à la surface murale préparée.
- E. Couche de base renforcée : la couche se compose d'un treillis de renforcement en fibre de verre entièrement noyé dans le matériau de la couche de base appliqué à la surface extérieure du substrat.
- F. Treillis de renforcement : treillis en fibre de verre utilisé pour renforcer la couche de base.
- G. Substrat : le matériau sur lequel les TAFS de Dryvit sont appliquées.

1.04 DESCRIPTION

- A. Les TAFS de Dryvit constituent des revêtements architecturaux extérieurs offerts en deux configurations :
 - 1. L'option 1 TAFS de Dryvit consiste en un apprêt acrylique Dryvit et une finition Dryvit appliqués sur différents substrats.
 - 2. L'option 2 TAFS de Dryvit consiste en une couche de base Dryvit, un treillis de renforcement Dryvit, un apprêt acrylique Dryvit (lorsque spécifié) et une finition acrylique Dryvit appliqués sur différents substrats.
- B. Exigences de conception :
 - 1. Les surfaces acceptables pour les finitions acryliques texturées de Dryvit incluent :
 - a. Le béton coulé sur place et préfabriqué.
 - b. La brique et les éléments de maçonnerie non vernissés.
 - c. Le plâtre au ciment.
 - d. Les coffrages à béton isolés (CBI) (option 2 TAFS uniquement); consulter la spécification pour CBI de Dryvit (DSC194).
 - e. Les panneaux couverts de PSE (option 2 TAFS uniquement) comportant les caractéristiques de la norme ASTM C 578 Type I.
 - 2. Le fléchissement des systèmes de substrat ne doit pas dépasser la portée/240.
 - 3. Les systèmes de substrat doivent être conçus pour être conformes à tous les codes du bâtiment locaux et doivent être approuvés pour utilisation sur ce projet.
 - 4. Pare-vapeur – L'utilisation et l'emplacement des pare-vapeur dans un mur relèvent de la responsabilité du concepteur du projet et doivent être conformes aux exigences des codes du bâtiment locaux. Leur type et leur emplacement doivent être indiqués sur les dessins et dans le devis du projet. L'utilisation d'un pare-vapeur peut être inappropriée dans certains endroits et donner lieu à de la condensation à l'intérieur du mur. Consulter le document DSC159 publié par Dryvit pour plus d'information.
 - 5. Les surfaces en saillie doivent avoir une pente minimum de 6:12 et une longueur maximale de 305 mm (12 po).
 - 6. Le substrat doit être propre, lisse, plat et exempt d'imperfections en surface qui nuiraient à l'application d'un revêtement de surface.
 - 7. Les TAFS doivent arrêter au moins 200 mm (8 po) au-dessus du sol.
 - 8. Couleurs foncées – Sur du PSE, l'utilisation de couleurs foncées doit être considérée par rapport à la température en surface du mur en fonction des conditions climatiques locales. L'utilisation de couleurs foncées dans des climats à températures élevées peut nuire à la performance du substrat en PSE.
 - 9. Produits d'étanchéité pour joints
 - a. Ils doivent être fabriqués et fournis par des tiers.
 - b. Ils doivent être compatibles avec les TAFS de Dryvit. Consulter le document DSC153 actuel publié par Dryvit pour obtenir la liste des produits d'étanchéité pour joints testés par les fabricants de ces produits sur le plan de la compatibilité.
 - c. La baguette d'étanchéité doit comporter des cellules fermées.
- C. Exigences de performance : les matériaux Dryvit doivent au minimum être testés comme suit :
 - 1. Durabilité :

| ESSAI | MÉTHODE D'ESSAI | CRITÈRES | RÉSULTATS |
|--------------------------------|--------------------------|--|---|
| Résistance à l'abrasion | ASTM D 968 | Aucuns effets délétères après 500 litres (528 pintes) | Aucuns effets délétères après 1000 litres (1056 pintes) |
| Vieillessement accéléré | ASTM G 155 Cycle 1 | Aucuns effets délétères après 2000 heures d'exposition | Aucuns effets délétères après 5000 heures d'exposition |
| | ASTM G 154 Cycle 1 (QUV) | | Aucuns effets délétères après 5000 heures d'exposition |
| Gel-dégel | EIMA 101.01 | Aucuns effets délétères après 60 cycles | Réussi - Aucuns effets délétères après 90 cycles |
| | ASTM C 67 modifiée | Aucuns effets délétères après 60 cycles | Réussi - Aucuns effets délétères après 60 cycles |

| | | | |
|--|---|---|---|
| | Procédure ICC-ES | Aucuns effets délétères après 10 cycles | Réussi - Aucuns effets délétères après 10 cycles |
| Résistance à la moisissure | ASTM D 3273 | Pas de croissance pendant une période d'exposition de 28 jours | Pas de croissance pendant une période d'exposition de 60 jours |
| Résistance à l'humidité | ASTM D 2247 | Aucuns effets délétères après 14 jours d'exposition | Aucuns effets délétères après 42 jours d'exposition |
| Abrasion de Taber | ASTM D 4060 | s. o. | Réussite de 1000 cycles |
| Résistance au brouillard salin | ASTM B 117 | Aucuns effets délétères après 300 heures d'exposition | Aucuns effets délétères après 1000 heures d'exposition |
| Pénétration de l'eau*** | ASTM E 331 ICC-ES (AC219) | Aucune pénétration au-delà du plan le plus profond du mur après deux heures à 300 Pa (6,24 lb/pi ²) | Réussi |
| Résistance du treillis de renforcement aux alcalis | ASTM E 2098 (antérieurement EIMA 105.01) | Maintien d'une résistance à la traction > 21 dN/cm (120 pli) après l'exposition | Réussi |
| Perméabilité à la vapeur d'eau | ASTM E 96 | Perméable à la vapeur d'eau | PSE : 5 perms-pouce Couche de base* : 40 perms Finition** : 40 perms |
| * Se basant sur Genesis ^{MC} de Dryvit ** Se basant sur Quarzputz ^{MD} de Dryvit *** Option 2 TAFS | | | |

2. Résistance aux impacts : conformément à la norme EIMA 101.86

| Treillis de renforcement/Poids g/m ² (oz/vg ²) | Résistance à la traction minimum | Classification des impacts de l'EIMA | Spectre des impacts de l'EIMA joules (po-lb) | | Résultats des essais d'impact joules (po-lb) | |
|---|----------------------------------|--------------------------------------|---|----------|---|-------|
| | | | 3-6 | (25-49) | 4 | (36) |
| Standard - 146 (4,3) | 27 g/cm (150 lb/po) | Standard | 3-6 | (25-49) | 4 | (36) |
| Standard Plus ^{MC} - 203 (6) | 36 g/cm (200 lb/po) | Médium | 6-10 | (50-89) | 6 | (56) |
| Intermédiaire - 407 (12) | 54 g/cm (300 lb/po) | Élevée | 10-17 | (90-150) | 12 | (108) |
| Panzer ^{MD} 15*-509 (15) | 71 g/cm (400 lb/po) | Ultra-élevée | > 17 | (> 150) | 18 | (162) |
| Panzer 20*- 695 (20,5) | 98 g/cm (550 lb/po) | Ultra-élevée | > 17 | (> 150) | 40 | (352) |
| Rouleaux courts Detail ^{MD} - 146 (4,3) | 27 g/cm (150 lb/po) | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. |
| Corner Mesh ^{MC} - 244 (7,2) | 49 g/cm (274 lb/po) | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. |
| * Doit être utilisé conjointement avec le treillis standard Valeurs basées sur des essais sur un substrat en PSE | | | | | | |

3. Résistance au feu

| ESSAI | MÉTHODE D'ESSAI | CRITÈRES | RÉSULTATS |
|---------------------------|-----------------|---|-----------|
| Propagation du feu | ASTM E 84 | Tous les éléments doivent avoir un indice de propagation du feu ≤ 25 Indice de dégagement des fumées < 450 | Réussi |

1.05 DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE

- A. Données sur les produits : l'entrepreneur doit fournir au propriétaire ou à l'architecte les fiches techniques décrivant les produits qui seront utilisés sur le projet.
- B. Échantillons : l'entrepreneur doit soumettre au propriétaire ou à l'architecte deux échantillons de chaque finition, texture et couleur utilisée pour le projet. Les mêmes outils et techniques proposés pour l'installation proprement dite doivent servir à préparer les échantillons. Les échantillons doivent être de dimensions adéquates pour représenter de manière exacte chaque couleur et texture utilisée sur le projet.
- C. Rapports sur les essais : sur demande, l'entrepreneur doit soumettre au propriétaire ou à l'architecte des copies des rapports sur les essais sélectionnés démontrant la performance des matériaux du système.

1.06 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

A. Qualifications :

1. Fabricant : Dryvit Systems Canada. Tous les matériaux doivent être fabriqués ou vendus par Dryvit et doivent être achetés de Dryvit ou de son distributeur agréé.
 - a. Les matériaux doivent être fabriqués à des installations ayant une certification ISO 9001:2000 actuelle. La certification des installations doit être effectuée par un registraire accrédité auprès de l'American National Standards Institute-Registrar Accreditation Board (ANSI-RAB).
2. Entrepreneur : l'entrepreneur doit savoir comment installer les matériaux Dryvit et doit avoir de l'expérience et être compétent dans l'application des finitions acryliques texturées de Dryvit. En outre, l'entrepreneur doit posséder un certificat d'entrepreneur qualifié actuel ** de Dryvit pour tous ses systèmes d'isolation des façades avec enduit.

1.07 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

A. Tous les matériaux Dryvit doivent être livrés sur le chantier dans leurs emballages originaux et non ouverts, et comporter des étiquettes intactes.

B. À l'arrivée, les matériaux doivent être inspectés pour vérifier s'il y a des dommages physiques, ou s'il y a eu congélation ou surchauffe. Les matériaux qui soulèvent un doute ne doivent pas être utilisés.

1. Les matériaux doivent être entreposés sur le chantier dans un endroit frais et sec, à l'abri du soleil, protégés contre les intempéries et les autres sources de dommages. La température d'entreposage minimum doit être comme suit :
 - a. Demandit^{MC}, Revyvit^{MC} : 7 °C (45 °F)
 - b. Ameristone^{MC}, TerraNeo^{MC} et Limestone^{MC} : 10 °C (50 °F)
 - c. DPR, PMR^{MC} et ■ Finishes^{MC}, Color Prime^{MC}, Primus^{MD}, Genesis^{MC} et NCB^{MC} : 4 °C (40 °F)
 - d. Finition Custom Brick : consulter le document DSC151 des spécifications sur les polymères Custom Brick
 - e. Pour les autres produits, consulter la fiche technique sur le produit spécifique.
2. La température d'entreposage minimum ne doit pas dépasser 38 °C (100 °F).

REMARQUE : minimiser l'exposition des matériaux aux températures supérieures à 32 °C (90 °F). Les finitions exposées à des températures supérieures à 43 °C (110 °F) même pour de courtes périodes peuvent présenter une formation de pellicule ou voir leur viscosité augmenter, et doivent être inspectées avant d'être utilisées.

C. Protéger tous les produits des intempéries et de la lumière directe du soleil.

1.08 CONDITIONS DU PROJET

A. Exigences environnementales

1. L'application de matériaux humides ne doit pas avoir lieu par mauvais temps à moins qu'une protection adéquate ne soit prévue. Protéger les matériaux des intempéries jusqu'à ce qu'ils soient complètement secs.
2. Au moment de l'application, les températures minimums de l'air et de la surface des murs doit être comme suit :
 - a. Demandit, Revyvit : 7 °C (45 °F)
 - b. Ameristone, TerraNeo et Limestone : 10 °C (50 °F)
 - c. DPR, PMR et ■ Finishes, Color Prime, Primus, Genesis et NCB : 4 °C (40 °F)
 - d. Finition Custom Brick : consulter le document DSC151 des spécifications sur les polymères Custom Brick
 - e. Pour les autres produits, consulter la fiche technique sur le produit spécifique.
3. Ces températures doivent être maintenues, avec une ventilation et une circulation adéquates de l'air, pendant au moins 24 heures (48 heures pour Ameristone, TerraNeo et Limestone) par la suite, ou jusqu'à ce que les produits soient complètement secs. Consulter les fiches techniques sur les produits publiées pour obtenir des informations plus spécifiques.

B. Conditions existantes : l'entrepreneur doit avoir accès à l'électricité, et à de l'eau et à une aire de travail propres à l'endroit où les matériaux Dryvit doivent être appliqués.

1.09 SÉQUENCÉMENT ET ORDONNANCEMENT

A. L'installation des matériaux de finitions acryliques texturées de Dryvit doit être coordonnée avec les autres métiers de la construction.

B. Une main-d'œuvre et du matériel suffisants doivent être prévus pour assurer l'exploitation continue et éviter les joints de reprise, les lignes d'échafaudages, les variations de texture, etc.

1.10 GARANTIE LIMITÉE SUR LES MATÉRIAUX

A. Dryvit Systems Canada offre une garantie écrite limitée de 10 ans contre les matériaux défectueux sur demande écrite. Dryvit n'offre aucune autre garantie, explicite ou implicite. Dryvit n'est pas responsable des dommages consécutifs ou indirects. Dryvit ne garantit pas la qualité de l'exécution.

B. L'installateur doit garantir la qualité de l'exécution séparément. Dryvit n'est pas responsable de la qualité de l'exécution liée à l'installation des finitions acryliques texturées de Dryvit.

1.11 RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE CONCEPTION

- A. Le rédacteur de devis et l'acheteur ont la responsabilité d'établir si un produit est adapté à l'usage prévu pour lui. Le concepteur choisi par l'acheteur est responsable de toutes les décisions relatives à la conception, aux détails, à la capacité de la structure, aux détails de fixation, aux dessins d'atelier et autres du même genre. Dryvit a élaboré des lignes directrices en matière de devis et de fiches de produits afin de faciliter le processus de conception uniquement. Dryvit n'est pas responsable des erreurs ou omissions dans la conception, les détails, la capacité de la structure, les détails de fixation, les dessins d'atelier ou autres du même genre, qu'ils soient fondés sur l'information préparée par Dryvit ou autrement, ou des modifications que les acheteurs, les rédacteurs de devis, les concepteurs, ou leurs représentants désignés peuvent apporter aux commentaires publiés de Dryvit.

1.12 ENTRETIEN

- A. L'entretien et la réparation doivent respecter les procédures énoncées dans les instructions d'application du système Outsulation de Dryvit, DSC204.
- B. Les produits de Dryvit sont conçus pour minimiser l'entretien. Cependant, comme pour tous les produits de construction, tout dépendant de l'endroit, un nettoyage peut être nécessaire. Consulter le document DSC152 sur le nettoyage et l'application de couches répétées publié par Dryvit.
- C. Les produits d'étanchéité pour joints, les solins et les autres éléments doivent être inspectés sur une base régulière et des réparations doivent être faites au besoin.

PARTIE II – PRODUITS

2.01 FABRICANT :

- A. Toutes les finitions acryliques texturées de Dryvit doivent provenir des Systèmes Dryvit Canada ou de ses distributeurs agréés. Des substitutions ou des ajouts de matériaux autres que ceux qui sont spécifiés annuleront la garantie.

2.02 MATÉRIAUX

- A. Ciment Portland : il doit être de type I ou II, respecter la norme ASTM C 150, être blanc ou gris, frais et exempt de grumeaux.
- B. Eau : elle doit être propre et exempte de corps étrangers.

2.03 COMPOSANTS

- A. Couche de base (lorsque spécifiée) (requis pour l'option 2 TAFS au-dessus de l'isolant en PSE) : elle doit être compatible avec le substrat et le(s) treillis de renforcement.
1. Cimentaire : matériau à base de polymère liquide, mélangé sur le chantier avec du ciment Portland dans un rapport en poids de 1:1.
 - a. Il doit être de marque Primus ou Genesis.
 2. Mélangée prête à l'emploi : un produit composite cimentaire sec à base de copolymère à mélanger avec de l'eau sur le chantier.
 - a. Il doit être de marque Primus DM, Genesis DM, Genesis DMS, Rapidry DM 35-50 ou Rapidry 50-75.
 3. Non cimentaire : un produit mélangé à l'usine, entièrement formulé, à base d'eau.
 - a. Il doit être de marque NCB.
- B. Treillis de renforcement (lorsque spécifié) (requis pour l'option 2 TAFS au-dessus de l'isolant en PSE) : tissu de fibre de verre, équilibré, à larges mailles traité pour qu'il soit compatible avec les autres matériaux TAFS.
REMARQUE : les treillis de renforcement sont classés en fonction de leur résistance aux impacts et spécifiés par poids et par résistance à la traction, tel qu'énoncé à l'article 1.04.C.2.
1. Standard, Standard Plus, Intermediate, Panzer 15, Panzer 20, Detail Mesh et treillis de coin.
- C. Apprêts et promoteur d'adhésion
1. Color Prime : apprêt pigmenté à base d'acrylique utilisé pour améliorer l'adhérence et l'uniformité de la couleur de finition.
 2. Primer with Sand^{MC} : apprêt pigmenté à base d'acrylique avec sable pour améliorer l'adhérence et l'uniformité de la couleur de finition ainsi que l'application des finitions à la truelle.
 3. Color Prime-W^{MC} : apprêt semi-transparent à base d'acrylique pour utilisation sur du plâtre au ciment et sur d'autres substrats cimentaires.
- REMARQUE : la couleur du substrat influence les couleurs teintées, vu leur semi-transparence.**
4. Prymit^{MC} : promoteur d'adhésion à base d'acrylique pour utilisation sur des surfaces déjà peintes.
- D. Finition : selon le type, la couleur et la texture choisis par le propriétaire/architecte et un ou plusieurs des critères qui suivent :
1. Standard DPR (résistance à la rétention de salissures) - enduit acrylique à base d'eau avec couleur et texture intégrées, formulé à partir de chimie DPR :
 - a. Quarzputz^{MD} DPR : texture ouverte.

- b. Sandblast^{MD} DPR : texture moyenne.
 - c. Freestyle^{MD} DPR : texture fine.
 - d. Sandpebble^{MC} DPR : texture caillouteuse.
 - e. Sandpebble Fine DPR : texture caillouteuse fine.
2. **E** - Enduit léger acrylique à base d'eau avec couleur et texture intégrées, formulé à partir de chimie DPR :
 - a. Quarzputz **E**
 - b. Sandpebble **E**
 - c. Sandpebble Fine **E**
 3. Spécialité - acrylique à base d'eau mélangé en usine :
 - a. Ameristone : agrégats de quartz multicolore à l'apparence de granit flammé.
 - b. Stone Mist^{MC} : agrégats de quartz à coloration par procédé céramique.
 - c. Finition polymère Custom Brick : finition acrylique à base polymère utilisée en conjonction avec son propre système de gabarits pour donner une apparence de pierre, de brique, d'ardoise ou de tuile.
 - d. TerraNeo : finition à base 100 % acrylique avec gros éclats de mica et agrégats de quartz multicolore.
 - e. Limestone : finition prémélangée à base 100 % acrylique, conçue pour reproduire l'apparence de blocs de calcaire.
 4. Finition élastomère DPR (résistance à la rétention de salissures) - enduit élastomère acrylique à base d'eau avec couleur et texture intégrées, formulé à partir de chimie DPR :
 - a. Weatherlastic^{MD} Quarzputz
 - b. Weatherlastic Sandpebble
 - c. Weatherlastic Sandpebble Fine
 - d. Weatherlastic Adobe
 5. Finition Medallion Series PMR (résistance à la moisissure avérée) - enduit acrylique à base d'eau avec couleur et texture intégrées, formulé à partir de chimie PMR :
 - a. Quarzputz PMR
 - b. Sandblast PMR
 - c. Freestyle PMR
 - d. Sandpebble PMR
 - e. Sandpebble Fine PMR
 6. Enduits et scellants :
 - a. Demandit
 - b. Weatherlastic Smooth
 - c. Tuscan Glaze^{MC}
 - d. Revyvit
 - e. SealClear^{MC}

PARTIE III EXÉCUTION

3.01 EXAMEN

- A. Avant l'application de TAFS de Dryvit, l'entrepreneur doit s'assurer que le substrat est du type de ceux énumérés à l'article 1.04.B.1.
- B. Avant l'application de TAFS de Dryvit, l'architecte ou l'entrepreneur général doit s'assurer que tous les solins et autres détails d'étanchéité nécessaires ont été exécutés, si une telle exécution est exigée préalablement.
- C. L'entrepreneur doit signaler toute différence à l'entrepreneur général, au propriétaire ou à l'architecte. Les travaux ne peuvent pas commencer tant que les différences n'ont pas été corrigées.

3.02 PRÉPARATION DE LA SURFACE

- A. Préparer les substrats pour qu'ils soient exempts de substances étrangères comme de l'huile, de la poussière, de la saleté, des produits de démoulage, des efflorescences, de la peinture, de la cire, des agents hydrofuges, de l'humidité, du givre et toute autre substance qui pourrait diminuer l'adhérence.
- B. Béton et maçonnerie
 1. Ils doivent être secs et mûrir un minimum de 28 jours.
- C. CBI (coffrages à béton isolés) (l'option 2 TAFS est requise)
 1. Se reporter aux spécifications pour les CBI (DSC194) et aux détails des CBI (DSC193).
 2. Tous les espaces entre les blocs de CBI doivent être comblés avec des morceaux effilés de PSE.
 3. La totalité de la surface du PSE doit être râpée pour enlever toute dégradation causée par les rayons UV et offrir une surface lisse et plane pour l'option 2 TAFS.
- D. Panneaux à surface en PSE (option 2 TAFS nécessaire)
 1. Le PSE doit satisfaire aux exigences de la norme ASTM E 2430 et de la spécification DSC131 de Dryvit.
 2. Tous les espaces entre les pièces de PSE doivent être comblés avec des morceaux effilés de PSE.

3. La totalité de la surface du PSE doit être râpée pour enlever toute dégradation causée par les rayons UV et offrir une surface lisse et plane pour l'option 2 TAFS.
 4. Le PSE doit être correctement supporté par le substrat et y être correctement attaché.
- E. Plâtre au ciment
1. Le plâtre doit être sec et mûrir un minimum de 28 jours.
 2. Le plâtre doit être taloché à l'aide d'une taloche en bois ou en caoutchouc dur pour assurer une surface avec « prise » adéquate pour l'application de la finition.
- REMARQUE : il n'est pas recommandé de talocher jusqu'à l'obtention d'une surface très lisse, car des fissures pourraient se créer ou la couche de finition pourrait avoir une mauvaise adhérence.**
- F. Plaques extérieures de ciment et de silicate de calcium (sans joints)
1. Les surfaces des plaques doivent être propres, sèches et exemptes de poussière ou d'autres contaminants.
 2. Toutes les fixations doivent être résistantes à la corrosion et installées de manière à être au même niveau que la surface de la plaque.
- G. Surfaces peintes
1. Elles doivent être nettoyées pour enlever toute la peinture qui s'effrite, la saleté, la poussière, la craie et tout autre matériau qui pourrait diminuer l'adhérence.
 2. Les surfaces qui brillent doivent être sablées pour enlever le lustre et nettoyées.
 3. Des zones de test, situées à des emplacements peu visibles doivent être préparées pour vérifier l'adhérence. Il est recommandé d'effectuer un minimum d'un test à tous les 46 m² (500 pi²) de surface de mur.
 4. L'application de Prymit est recommandée sur les surfaces brillantes et excessivement crayeuses.

3.03 INSTALLATION

- A. Les matériaux Dryvit doivent être mélangés et appliqués conformément aux fiches techniques actuelles imprimées sur le produit.
- B. Surfaces de maçonnerie
1. Appliquer une couche continue du mélange Genesis ou Genesis DM sur toute la surface du mur pour remplir les vides et obtenir une base plane pour l'application de l'apprêt et de la finition. L'épaisseur de l'application ne doit pas dépasser 3 mm (1/8 po) par application.
 2. Lorsque spécifié, une épaisseur de treillis de renforcement est noyée dans le mélange de la couche de base humide et lissé à la truelle.
 3. Laisser la couche de base sécher un minimum de 24 heures jusqu'à ce qu'elle soit complètement sèche. Des conditions froides et humides requièrent des temps de séchage plus longs.
 4. À l'aide d'un pinceau, d'un rouleau ou de matériel de pulvérisation sans air, appliquer une couche de Color Prime ou de Primer with Sand sur la surface de la couche de base sèche et laisser sécher.
 5. Appliquer la finition spécifiée conformément aux instructions d'installation imprimées de Dryvit.
- C. CBI (coffrages à béton isolés) (l'option 2 TAFS uniquement)
1. Se reporter aux spécifications pour les CBI (DSC194) et aux détails des CBI (DSC193).
 2. Lorsque spécifié, des treillis à impacts élevés doivent être posés au niveau du sol, dans les zones à circulation élevée et dans les autres zones exposées aux dommages par impact ou susceptibles de l'être.
- D. Surfaces de plâtre au ciment, de béton coulé sur place et de béton préfabriqué.
1. Lorsque spécifié, appliquer une couche continue d'un mélange de Genesis ou de Genesis DM sur toute la surface du mur pour remplir les vides de petite taille et obtenir une base plane pour l'application de l'apprêt et de la finition. L'épaisseur de l'application ne doit pas dépasser 3 mm (1/8 po) par application.
 2. Lorsque spécifié, une épaisseur de treillis de renforcement est noyée dans le mélange de la couche de base humide et lissé à la truelle.
 3. Laisser la couche de base sécher un minimum de 24 heures jusqu'à ce qu'elle soit complètement sèche. Des conditions froides et humides demandent des temps de séchage plus longs.
 4. À l'aide d'un pinceau, d'un rouleau ou de matériel de pulvérisation sans air, appliquer une couche de Color Prime ou de Primer with Sand sur la surface de la couche de base sèche ou le substrat nettoyé, et laisser sécher.
 5. Appliquer la finition spécifiée conformément aux instructions d'installation imprimées de Dryvit pour la finition spécifique utilisée.
- E. Panneaux à surfaces de PSE (option 2 TAFS uniquement)
1. La couche de base renforcée de Dryvit doit être appliquée conformément au document DSC204 actuel sur les instructions d'application du système Outsulation de Dryvit.
 2. Appliquer une couche de base continue et du treillis de renforcement sur toute la surface de PSE conformément aux instructions publiées sur la couche de base spécifique utilisée.
 3. Toutes les extrémités en PSE doivent être couvertes d'une couche de base renforcée.
 4. Lorsque spécifié, des treillis à impacts élevés doivent être posés au niveau du sol, dans les zones à circulation élevée et dans les autres zones exposées aux dommages par impact ou susceptibles de l'être.
 5. Laisser la couche de base sécher un minimum de 24 heures jusqu'à ce qu'elle soit complètement sèche. Des conditions froides et humides demandent des temps de séchage plus longs.

6. Appliquer la finition spécifiée conformément aux instructions d'installation imprimées de Dryvit pour la finition spécifique utilisée.
- F. Plaques extérieures de ciment et de silicate de calcium (sans joints)
1. Lorsque spécifié, appliquer une couche de base continue de Genesis sur la paroi du revêtement et noyer une couche de treillis de renforcement dans le mélange humide de la couche de base de façon telle que toute la surface du panneau soit couverte.
 2. Laisser la couche de base sécher un minimum de 24 heures jusqu'à ce qu'elle soit complètement sèche. Des conditions froides et humides demandent des temps de séchage plus longs.
 3. S'il n'est pas spécifié de couche de base, à l'aide d'un pinceau, d'un rouleau ou de matériel de pulvérisation sans air, appliquer une couche de Color Prime, de Color Prime-W ou de Primer with Sand sur la paroi du panneau de revêtement et laisser sécher.
 4. Appliquer la finition spécifiée conformément aux instructions d'installation imprimées de Dryvit pour la finition spécifiée.
- G. Surfaces peintes
1. Lorsque spécifié, à l'aide d'un pinceau, d'un rouleau ou de matériel de pulvérisation sans air, appliquer une couche de Prymit sur la surface préparée et laisser sécher.
 2. Appliquer la finition spécifiée conformément aux instructions d'installation imprimées de Dryvit pour la finition spécifiée.
- REMARQUE : il n'est pas recommandé de couvrir les surfaces peintes avec un matériau cimentaire comme couche de base.**
- H. Lorsque spécifié, la couche de base doit être appliquée de manière à avoir une épaisseur minimale globale suffisante pour entièrement noyer le treillis. La méthode recommandée consiste à appliquer la couche de base en deux (2) fois.
- I. Un produit d'étanchéité pour joints ne doit pas être appliqué directement sur les surfaces des finitions texturées ou de la couche de base. Les surfaces de la couche de base qui seront en contact direct avec le produit d'étanchéité pour joints doivent être enduites de Demandit ou de Color Prime.

3.04 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ SUR LE SITE

- A. L'entrepreneur est responsable de l'application adéquate des TAFS de Dryvit.
- B. Dryvit n'assume aucune responsabilité pour les inspections sur le chantier ou pour l'application de ses produits.
- C. Si nécessaire, l'entrepreneur doit attester par écrit la qualité des travaux effectués relativement au système de substrat, aux détails, aux procédures d'installation, à la qualité de l'exécution ainsi qu'aux produits spécifiques utilisés.
- D. Si nécessaire, l'entrepreneur à l'étanchéification doit attester par écrit que l'application du produit d'étanchéité pour joints a été faite conformément aux recommandations du fabricant du produit et de Dryvit.

3.05 NETTOYAGE

- A. Les matériaux Dryvit excédentaires doivent être enlevés du chantier par l'entrepreneur conformément aux dispositions du contrat et tel que requis par la législation en vigueur.
- B. Les surfaces avoisinantes des endroits où des TAFS de Dryvit ont été installées doivent être libérées des débris et des substances étrangères résultant des travaux de l'entrepreneur.

3.06 PROTECTION

- A. Les TAFS de Dryvit doivent être protégées des intempéries et des autres sources de dommages jusqu'à ce qu'une protection permanente sous forme de solins ou de produits d'étanchéité pour joints, etc. soit installée.